

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 56
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le dimanche 26 novembre à 8h45, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 20 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS ; Michel JORCIN

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : adhésions et participations de la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les demandes d'adhésion et participations reçues, et rappelle pour mémoire le montant inscrit au budget primitif 2017, à savoir 1 000,00 €.

Association	Montant
Association des maires de l'Isère	177,73 €
Association nationale des élus de montagne	63,85 €
Fédération des alpages de l'Isère	350,00 €
Fédération nationale des communes forestières	118,00 €
Total participations et adhésions	709,58 €
Association des élus des communes du Parc national des Écrins	50,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide DE NE PAS ADHÉRER à l'Association des élus des communes du Parc national des Écrins, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

